

En 1999, l'Initiative Pour faire reculer le paludisme a été lancée dans la Région de la Méditerranée orientale. Tous les pays de la Région se sont engagés à atteindre les objectifs de l'Initiative et, en conséquence, ont mis à jour leurs stratégies nationales pour la lutte contre le paludisme et son élimination. Le premier plan stratégique régional pour faire reculer le paludisme (2003-2006) a été élaboré en 2002. Il avait pour objectifs de réduire de moitié la charge du paludisme dans les pays confrontés à un grave problème de paludisme ; faire baisser la morbidité et la mortalité dues au paludisme pour qu'il ne figure plus parmi les problèmes de santé publique dans les pays présentant une endémicité faible à modérée ; éliminer le paludisme dans les pays où la transmission de la maladie s'est interrompue ou ceux où il ne reste que quelques foyers résiduels ; empêcher la réintroduction du paludisme dans les pays qui en sont exempts. La Stratégie régionale a été actualisée en 2005 pour la période 2006-2010.

À l'horizon 2012, de nombreux pays avaient déjà réalisé les objectifs de la Stratégie régionale. Les Émirats arabes unis et le Maroc ont été certifiés exempts de paludisme, tandis que la République arabe syrienne et l'Iraq n'ont notifié aucune transmission locale de la maladie. La charge du paludisme a considérablement diminué en République islamique d'Iran et en Arabie saoudite. Une baisse significative de la morbidité a également été enregistrée dans plusieurs pays supportant un lourd fardeau à cet égard, tels que l'Afghanistan et certaines régions du Soudan et du Yémen.

Le plan stratégique 2011-2015 pour la lutte contre le paludisme et son élimination dans la Région OMS pour la Méditerranée orientale a été mis au point en tenant compte de la résolution régionale EM/RC55/R.9, des résolutions mondiales afférentes à la lutte contre le paludisme et à l'élimination de cette maladie, de l'évolution épidémiologique du paludisme dans la Région, ainsi que des possibilités de financement par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et par d'autres partenaires. Le but, les objectifs et les cibles du plan stratégique régional sont en parfaite harmonie avec les objectifs ayant fait l'objet d'un accord international, parmi lesquels les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies.

Lien connexe

[Résolution EM/RC55/R.9](#)

Wednesday 22nd of May 2019 07:12:03 AM